MEDIAPART

ÉCOSYSTÈMES ET POLLUTION

Le chantage à l'emploi du lobby des pesticides était basé sur un mensonge

La fédération française des fabricants de pesticides a gonflé le nombre d'emplois menacés par la fin des exportations dans le reste du monde de produits interdits en Europe en raison de leur toxicité. Un an après l'entrée en vigueur de la mesure, les usines sont toujours là, parfois reconverties.

Pauline Chambost (Le Poulpe)

5 janvier 2023 à 18h00

L'argument de la sauvegarde de l'emploi est, aujourd'hui encore, utilisé par des entreprises pour justifier leur refus d'entrer pleinement dans la transition écologique et de changer leur stratégie commerciale. Problème : il est parfois un peu vite dégainé, sans véritable justification, et aussitôt repris par des élu·es. C'est ce à quoi s'est employée la fédération professionnelle des fabricants de pesticides, soutenue par un sénateur de Seine-Maritime.

En 2018 est votée la loi Egalim qui interdit, à partir de 2022, la production, le stockage et la circulation en France de produits phytopharmaceutiques contenant des substances interdites en Europe. L'idée est d'éviter l'exportation hors Union européenne (Soudan, Pakistan, Maroc, Ukraine…) de produits qui y sont interdits pour leur nocivité.

L'année suivante, deux sénateurs socialistes, Yves Daudigny (Aisne) et Didier Marie (Seine-Maritime), profitent de l'examen du projet de loi Pacte pour tenter d'abroger l'interdiction prévue *via* un amendement. D'après eux, l'interdiction désavantage les entreprises françaises vis-à-vis de leurs voisines européennes et *« aura un impact économique et social négatif »* ; *« 2 700 emplois sont menacés »*, assurent-ils. D'après Yves Daudigny, co-auteur de l'amendement, c'est Didier Marie qui en est à l'origine.

L'usine Syngenta à Saint-Pierre-La-Garenne. © Photo Francis Cormon / Hemis via AFP

À l'époque, Didier Marie avait expliqué au journal ActuEL HSE que ces chiffres provenaient directement de l'Union des industries de la protection de la plante (UIPP), organisation des professionnels des pesticides. Les données de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) montrent d'ailleurs une forte activité de l'organisation, renommée Phyteis depuis, auprès des élus en 2018 et 2019, y compris sur ce sujet précis.

Faux listing

La mesure de Didier Marie a été votée au Sénat puis validée par l'Assemblée nationale, avec le soutien du gouvernement, mais finalement censurée par le Conseil constitutionnel pour cavalier législatif, autrement dit, hors sujet. L'interdiction votée en 2018 est donc bien entrée en vigueur en 2022. Or, le tsunami social annoncé ne s'est pas produit.

Cette fin heureuse s'explique-t-elle par un décret d'application et une circulaire qui ont modéré l'interdiction et prévu des délais dans certains cas ? Peut-être en partie. Un rapport de l'ONG Public Eye publié le 30 novembre montre que certains industriels exportent encore des substances interdites (mais quatre fois moins qu'avant l'interdiction). Mais une chose est sûre : l'estimation de 2 700 emplois directs menacés était mensongère.

À l'époque, l'UIPP, aujourd'hui renommée Phyteis, brandissait 19 usines affectées. Douze entreprises auraient été concernées. Nous les avons toutes contactées pour leur demander comment elles avaient été touchées par l'interdiction. Parmi elles, SBM formulations. *« Nous avons été très très peu impactés puisque chez nous, seul un produit, en très petit volume, était concerné »*, explique Cyril Van Caneghem, directeur du site de Béziers (Hérault), qui compte 100 salarié·es. *« Nous n'avons pas du tout eu à licencier ni même à nous réorganiser »*, atteste celui qui ne

l'avait même pas craint au moment du vote de la loi.

La présence de son usine sur la liste de la fédération est-elle donc une erreur ? Il préfère ne pas répondre. Contrairement à la société Action Pin, également citée par l'organisation. Sa responsable communication l'affirme : *« L'information communiquée par l'UIPP était erronée. »* Et pour cause : l'entreprise n'est même pas concernée par la loi Egalim puisqu'elle ne fabrique pas de produits phytosanitaires contenant des substances interdites en Europe, assure notre interlocutrice.

« Il faut crier au loup »

D'après l'UIPP, trois sites normands étaient concernés : les usines de BASF à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (en Seine-Maritime, dans la circonscription de Didier Marie), de Syngenta à Saint-Pierre-La-Garenne et de Nufarm à Gaillon, toutes deux dans l'Eure.

Concernant BASF, les molécules produites à Saint-Aubin-lès-Elbeuf ne sont pas interdites en Europe mais elles sont parfois mélangées dans les usines de Genay (Rhône) et de Gravelines (Nord) avec des substances qui, elles, le sont. En théorie, l'interdiction pourrait donc impacter le site normand par ricochet. Il n'en est rien aujourd'hui, indiquent plusieurs représentants nous assurant qu'il n'y a eu aucune conséquence ni sur les activités ni sur les emplois.

Un salarié bien informé de l'un des deux autres sites de BASF listés par l'UIPP affirme qu'il n'a pas non plus été impacté. *« La loi Egalim nous avait un peu inquiétés mais dès le début, l'on savait que les chiffres d'emplois menacés étaient exagérés parce qu'il faut crier au loup. Finalement, la loi n'a rien changé pour nous »*, raconte-t-il. La direction de BASF n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Autres tâches

Concernant Syngenta, son service communication nous indique très brièvement que d'un côté *« le risque était réel »* (sans nous le détailler *« pour éviter de troubler les salariés »*) et que de l'autre, *« il n'y a pas eu d'impact sur l'emploi et pas eu de réorganisation »*.

Abdelkader Oulal est délégué syndical CFDT du site eurois de la firme chinoise. Il raconte qu'une unité de production, à l'origine de 6 000 tonnes annuelles sur 38 000 au total, a bien dû fermer à cause de la loi Egalim. Le fongicide Ridomil gold MZ 68 ne peut plus être fabriqué en France depuis l'interdiction du mancozèbe en Europe (décidée et entrée en vigueur après la promulgation de la loi Egalim). Une quinzaine de salarié·es sur 170 sont concerné·es.

Pour autant, personne n'a été licencié. Ils sont aujourd'hui affectés à d'autres tâches. La variable d'ajustement serait plutôt à chercher du côté des intérimaires : en un an, ils sont passés d'environ 20 équivalents temps plein à une dizaine. En janvier 2019, après le vote de la loi Egalim donc, le site affirmait même dans la presse locale chercher à recruter une dizaine de personnes, notamment en production.

Le site Syngenta d'Aigues-Vives (Gard) et ses 140 salarié·es était aussi sur la fameuse liste de l'UIPP. Il n'y a pas eu non plus d'impact sur les emplois, rapporte un syndicaliste sur place. Certes, le site a bien cessé de fabriquer certains produits, notamment à base d'atrazine (désormais exportée depuis l'Allemagne), mais il a démarré la production de 16 autres à la place, à plus forte valeur ajoutée. Les volumes sont constants et le chiffre d'affaires

devrait être en hausse à la fin de l'année, d'après cette source. *« Dès que nous avons pris connaissance de la loi, nous sommes montés au créneau en CSE central pour anticiper et demander quel était le plan B »*, rapporte tout simplement ce représentant.

Enfin, dernière usine normande concernée : celle de Nufarm. L'entreprise n'a pas souhaité répondre à nos questions. L'on sait juste qu'un an après le vote de la loi Egalim, elle annonçait que la capacité annuelle de production de l'usine passait de 7 à 12 millions de litres et que 30 emplois, dont certains en production, venaient d'être créés.

« Des aides et du temps »

Des sources patronales et syndicales au sein d'autres entreprises listées par l'UIPP corroborent que le chantage à l'emploi était malhonnête : soit l'usine n'était pas concernée ou à la marge, soit elle s'est vite adaptée, sans conséquence pour l'emploi. Enfin, un élément supplémentaire confirme que l'organisation a délibérément fourni une estimation invraisemblable : l'ensemble des sites prétendument concernés emploie 2 900 personnes, selon une étude réalisée par le cabinet Syndex que nous avons pu consulter. À croire l'UIPP, 93 % des emplois risquaient donc de disparaître…

François Vergne est chargé de mission phytosanitaires à la Fédération chimie de la CFDT. Il est en train de mener une enquête sur les conséquences de la loi Egalim sur le secteur. Alors même qu'il trouvait que l'estimation de l'UIPP tenait à peu près la route, il reconnaît aujourd'hui qu'*« on ne peut pas dire à l'heure actuelle que les emplois menacés sont effectivement directement impactés »,* y compris sur les sites où il y a une baisse de production.

Comme d'autres, il nous explique que les salarié·es de l'agrochimie sont de plus en plus polyvalent·es et peuvent être redéployé·es lors de l'arrêt d'une activité. Plusieurs salariés du secteur interrogés indiquent que *« les chimistes ont toujours un coup d'avance et retombent systématiquement sur leurs pattes après une interdiction »*. Et un chef de quart normand d'avancer : *« Le lobby est juste là pour justifier les aides et gagner du temps. »* Interrogé sur ses estimations extravagantes, Phyteis n'a pas répondu. Didier Marie n'a pas donné suite non plus.

Pauline Chambost (Le Poulpe)

Boîte noire

* Le prénom a été modifié.

Cet article a été publié par Le Poulpe mardi 3 janvier 2023.

Retrouvez ici les derniers articles du Poulpe sur Mediapart.

LE POULPE
MEDIA NORMAND D'INVESTIGATION

Le Poulpe.info est un journal en ligne consacré à la Normandie et à ses principales villes, qui a noué un partenariat avec Mediapart, renforcé en 2020 pour les municipales. Nos autres partenaires : Mediacités à Lille, Lyon, Nantes et Toulouse ; Marsactu à Marseille, *Le Ravi*, mensuel satirique de la région PACA, le Bondy Blog (Seine-Saint-Denis), Guyaweb (Guyane) et Rue89 Strasbourg.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.